

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME**

Accompagner une personne avec un Trouble du Spectre Autistique

Mise à jour : 17 Mars 2023

Fédération  
Française  
du Sport  
AdaptéAUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

DATE

**23-27 OCTOBRE 2023**prochaine session :  
21-26 octobre 2024

DURÉE

**35 h en centre de  
formation  
20 h en stage**

LIEU

**Grenoble**

INTERVENANT

**Commission Nationale  
Sport et Autisme**

COÛT

**1 400 €/stagiaire**  
(SESSION INTER)**1 100 €/jour**  
(SESSION INTRA)

Fort du constat, à travers une enquête menée en mars 2021, que les personnes autistes soulignaient le manque de connaissances et de compétences des intervenants sportifs sur leurs troubles, cette formation s'inscrit dans la démarche éthique « de bienveillance » de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) : visant un accompagnement toujours plus qualitatif qui prenne en compte, le mieux possible, les spécificités, les difficultés mais surtout les capacités de ces sportifs avec autisme.

Dans un premier temps, la Commission Nationale Sport et Autisme de la FFSA a élaboré un livret « Sport et autisme – Préconisations pour l'accompagnement des personnes autistes en milieu sportif » afin que les encadrants des pratiques sportives des personnes autistes, au sein de la fédération, puissent s'appuyer sur des repères leur permettant de faire évoluer leur pratique.

Cliquez pour accéder à  
la version en ligne

Le certificat Fédéral Sport et Autisme n'offre pas de prérogatives d'exercice professionnel, mais il permet à des personnes déjà qualifiées dans le champ des métiers de l'animation et du sport, ayant des prérogatives auprès de tout public (personnes en situation de handicap comprises) d'acquérir une qualification complémentaire leur reconnaissant des compétences d'intervention auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme dans le champ fédéral.

La formation permet notamment d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement autistique, d'appréhender des moyens de communication adaptés, de prendre en compte les particularités sensorielles de ces personnes et d'adopter les attitudes et les postures adaptées pour être en mesure de mieux accompagner ces publics. Ces connaissances actualisées sur l'autisme ont pour fonction de permettre à chaque intervenant de les prendre en compte dans l'élaboration, la coordination, la conduite et l'évaluation de projets sportifs au sein de la FFSA afin de répondre au mieux à leurs besoins, tout en favorisant leur progression quel que soit le secteur de pratique de référence fédéral investi.

**PRÉ-REQUIS / PUBLIC CIBLE**

- ▶ Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation.
- ▶ Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...).
- ▶ Etre titulaire d'une carte professionnelle lui permettant d'encadrer le sport contre rémunération : éducateur sportif, animateur sportif, professeur d'APAS, entraîneur ou moniteur en sport adapté. Référence Annexe II-1 du code du sport (CQP, Licence APAS, DEJEPS, BPJEPS, DEUST...).
- ▶ Licence FF Sport Adapté (*Dirigeant-bénévole/Educateur sportif bénévole ou professionnel*)

# CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME

Accompagner une personne avec un Trouble du Spectre Autistique

## OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'élaborer, de coordonner, d'animer et d'évaluer un projet sportif personnalisé à partir des demandes, besoins et intérêts de la personne avec TSA en s'appuyant sur ses compétences et particularités dans une dynamique associative au sein de la FFSA
  - ▶ Comprendre les fonctionnements spécifiques des personnes avec TSA et identifier leurs besoins et intérêts
  - ▶ Être capable de communiquer de manière adaptée avec le sportif avec TSA
  - ▶ Prendre en compte les particularités sensorielles du sportif avec TSA
  - ▶ Elaborer et évaluer un projet sportif personnalisé en prenant en compte les spécificités des sportifs avec TSA et ayant du sens pour elles
  - ▶ Coordonner le projet sportif au dispositif associatif et en lien avec des partenaires
  - ▶ Elaborer et animer des séances adaptées aux demandes, besoins et intérêts de la personne avec TSA.
  - ▶ Choisir des démarches d'intervention favorisant l'engagement des personnes avec TSA, leur permettant de découvrir, d'explorer et d'apprendre
  - ▶ Animer des séances d'activités sportives au sein de la FFSA en assurant la sécurité des pratiquants avec TSA.
  - ▶ S'appuyer sur des outils d'évaluation pour identifier les évolutions du pratiquant avec TSA
  - ▶ Comprendre la réglementation fédérale (secteurs de pratique, classification, réglementation des para-disciplines adaptées, les différents types de licences, etc.) pour permettre aux personnes avec TSA de s'orienter dans des pratiques significatives pour elles, de s'y éprouver, de se découvrir, d'apprendre
  - ▶ Penser et mettre en œuvre un accompagnement qualitatif et en sécurité de personnes avec TSA lors de manifestations sportives fédérales
  - ▶ Comprendre les enjeux du stage en situation et les modalités certificatives du Certificat fédéral Sport et Autisme

## CONTENUS

- ▶ Définition de l'autisme, de trouble du spectre de l'autisme (TSA) : critères, diagnostics et conséquences pour la personne dans le rapport à soi, aux autres et au monde
- ▶ Etat des connaissances actuelles : différents modèles de compréhension de l'autisme
- ▶ Intérêts d'une pratique sportive pour les personnes avec TSA
- ▶ Recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)
- ▶ Identification et prise en compte des particularités sensorielles de la personne avec TSA et leurs conséquences lors de la pratique sportive
- ▶ Communication adaptée en exploitant les différentes dimensions de la communication
- ▶ Prévention et gestion des comportements problèmes : identification des situations susceptibles de générer des comportements problèmes et repérage des signes liés aux comportements problèmes, etc.
- ▶ Le projet sportif personnalisé à partir des demandes, besoins et intérêts de la personne avec TSA en s'appuyant sur ses compétences et particularités : méthodologie, les différentes étapes, la personne avec TSA et ses besoins, les outils de communication, les outils d'évaluation
- ▶ Préparation, animation et analyse de séances pédagogiques auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes avec TSA tout en gérant leur sécurité
- ▶ Les démarches d'intervention favorisant l'engagement de la personne autiste, ses découvertes, ses explorations, ses apprentissages
- ▶ La FFSA : sa délégation, ses finalités (en particulier pour les personnes avec TSA), son organisation, son offre de pratiques (les différents secteurs de pratique), sa réglementation, sa classification, ses propositions pour les personnes avec TSA
- ▶ Le choix du secteur de pratique en fonction des spécificités de la personne avec TSA : les intérêts et ressources de la personne, le sens de la pratique pour elle
- ▶ L'accompagnement lors des manifestations sportives au regard des spécificités de la personne avec TSA : analyse des spécificités pouvant avoir une influence sur l'engagement de la personne lors des manifestations sportives, précision du cadre de l'accompagnement, préconisations

# CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME

Accompagner une personne avec un Trouble du Spectre Autistique



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Mises en situation pédagogique
- ▶ Travaux de groupe
- ▶ Echanges
- ▶ Partages d'expérience
- ▶ Evaluation à chaud et à froid (3 mois après l'action de formation)
- ▶ Attestation de présence et de fin de formation

## STAGE EN SITUATION

- ▶ Un stage en situation de 20 h est organisé à l'issue de la formation. Il se déroule dans une association sportive affiliée à la FFSA accueillant des pratiquants licenciés avec TSA.
- ▶ Durant ce stage, le stagiaire est amené à élaborer, conduire et évaluer un cycle composé de 6 à 8 séances auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes avec TSA en partant de leurs spécificités, intérêts, demandes et besoins, au regard du secteur de pratique fédéral choisi (Activités Motrices, activités de loisirs, secteur compétitif, Sport Adapté Jeunes, etc.)

## CERTIFICATION

### ▶ Séance pédagogique + entretien portant sur l'analyse de la séance

Cette séance est conduite sur le lieu de stage du candidat auprès d'un public de pratiquants avec TSA, construite à partir de la prise en compte des caractéristiques et des besoins singuliers des pratiquants avec autisme. Elle s'inscrit dans un cycle en lien avec l'un des secteurs de pratique de la FFSA ayant du sens pour les pratiquants.

La durée de la séance est dépendante des possibilités d'engagement des pratiquants liées à leurs caractéristiques cognitives, psycho-affectives, motrices.

La séance mise en œuvre par le candidat au sein de l'association accueillante, sera observée, évaluée puis suivie d'un entretien de 30 minutes portant sur l'analyse de la séance pédagogique menée.

### ▶ Entretien à partir de la production et de la soutenance d'un rapport présentant le cycle des séances menées en lien avec un secteur de pratique de la FFSA, sa mise en œuvre, son évaluation.

Cet entretien de certification a comme support le rapport de stage du candidat, qui sera envoyé au jury au minimum 3 semaines avant la tenue de l'entretien en PDF.

Il pourra être réalisé en présentiel, ou en distanciel.

Il s'agit d'un entretien de 45 min structuré en deux temps :

- Analyse du cycle et des séances menées par le candidat (maximum 15')
- Entretien avec le jury (maximum 30')

# CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME

Accompagner une personne avec un Trouble du Spectre Autistique



## INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire à cette formation, remplir le questionnaire en :

- ▶ Cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/KTE3wMQ8hK>
- ▶ ou scannant le QR Code ci-contre, avec votre téléphone ou tablette.



Inscription possible jusqu'au 21 septembre 2023.

## FINANCEMENT

La formation n'est pas inscrite au répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) et ne permet pas de mobiliser les fonds du compte personnelle de formation (CPF).

Vous pouvez néanmoins bénéficier de financement professionnel :

- dans le cadre du plan de formation continu de votre employeur ;
- en effectuant une demande de prise en charge auprès de votre OPCO (AFDAS pour la branche du Sport, OPCO Santé pour la branche du médico-social).